



**PRÉFÈTE  
DES VOSGES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction du pilotage et de  
l'animation interministérielle**

Épinal, le **3 JUIN 2024**

Compte-rendu de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites  
Formation spécialisée « sites et paysages »

Extrait des délibérations de la séance du 21 mai 2024

### Affaire n° 1

**PÉTITIONNAIRE :** Commune de Xonrupt-Longemer  
**RELATIVE A :** Demande de permis de construire pour la réalisation d'équipements  
sanitaires au camping municipal suite à l'incendie du bâtiment  
**RAPPORTEUR :** UDAP

#### Présentation du projet :

Mme Noël, représentant l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine, présente le dossier. Suite à l'incendie de mars 2023, le terrain de camping a fait l'objet d'installations provisoires. La commune a déposé une demande de permis de construire pour implanter 2 blocs sanitaires indépendants et une halle regroupant 6 blocs sanitaires. La laverie fera l'objet d'une future demande.

La DREAL et l'UDAP émettent un avis favorable assorti de prescriptions à ce projet. Les membres de la commission n'ayant pas de questions préalables, M. BERTRAND, maire de la commune de Xonrupt-Longemer est invité à entrer.

#### Débat :

M. BERTRAND rappelle qu'il s'agit d'un projet de reconstruction après un sinistre. Le projet a été réalisé en concertation avec les services de l'UDAP et de la DREAL.

Mme TISSOT, représentant la fédération du club vosgien, demande si la capacité des sanitaires sera identique à celle d'avant.

M. BERTRAND explique que ce sera le cas afin de répondre à la demande des usagers du camping.

Mme BERARD-CHOINET, directrice du pilotage et de l'animation interministérielle aimerait avoir des précisions sur la fréquentation du camping, le département des Vosges étant attractif pour le tourisme vert.

M. BERTRAND déclare que le chiffre d'affaires est en progression. Le camping dispose de 200 emplacements. Sa fréquentation est importante et la demande a évolué après la crise sanitaire. Des séjours d'un week-end sont prisés des touristes venant de régions proches. La fréquentation du mois de juin a également fortement évolué.

M. LARRIERE, architecte des bâtiments de France, aimerait avoir des précisions sur l'échéance à laquelle il est prévu de réaliser la seconde phase du projet, à savoir la construction de la lingerie.

M. BERTRAND indique qu'actuellement la lingerie se situe dans un bungalow loué par la commune. Le permis de construire devrait être déposé avant la fin de l'année.

M. LARRIERE mentionne que le bungalow n'est pas très esthétique.

Mme POINAS, représentant la DREAL, ajoute que la demande de démolition devra être intégrée à la demande de permis de construire.

M. PIERORAZIO, représentant la fédération du club vosgien, souhaite savoir si le camping est raccordé aux réseaux communaux d'assainissement.

M. BERTRAND répond par l'affirmative.

Les membres de la commission n'ayant plus de questions à poser, le pétitionnaire quitte la séance.

M. DEMANGE, géographe et président de l'association Villages Lorrains, regrette que l'on ne connaisse pas la capacité exacte d'accueil des sanitaires.

M. GROJEAN, représentant le CAUE, précise que la capacité sera similaire à ce qui existait auparavant.

M. LARRIERE, ajoute qu'elle a été étudiée pour répondre aux normes. De plus, les bungalows les plus récents disposent de leurs propres sanitaires.

**Vote :**

La demande ne soulevant plus de questions, ni de remarques, il est procédé au vote. La formation spécialisée « sites et paysages » de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites émet un avis favorable à l'unanimité à ce projet.

Le président,

David BERCHERON